



CATALOGUE DES FORMATIONS

2023

SST - Sauveteur secouriste du travail

PRAP - Prévention des risques liés à l'activité physique

Prévention des risques professionnels - en ligne

Sommaire

Formez vos salariés	p. 3
Ce que dit la réglementation	p. 3
L'habilitation INRS et Qualiopi	p. 3
Une équipe qualifiée	p. 4
Les moyens pédagogiques.....	p. 4
Les conditions et le pré-requis	p. 4
E-learning - prévention des risques professionnels	p. 5
Formation initiale SST.....	p. 6
Formation MAC SST.....	p. 7
Calendrier des formations SST 2022	p. 8
Informations pratiques.....	p. 9
Formation PRAP IBC.....	p. 10
Formation PRAP IBC MAC.....	p. 11

Formez vos salariés

Le capital humain est un levier de réussite : il crée de la valeur pour l'entreprise

Il existe bien un lien entre la montée en compétences des salariés et l'efficacité d'une structure. Même si le nombre d'heures de formation dispensées n'est pas proportionnel au gain de productivité ou de réussite, nul n'est besoin d'être fin économiste pour comprendre l'intérêt de la formation et ce qu'elle peut apporter. C'est pourquoi, pour les établissements qui la considèrent comme un investissement dans le capital humain, la formation crée une valeur ajoutée et intervient réellement en support de la stratégie d'entreprise.

En matière de prévention, les formations contribuent à la professionnalisation et la responsabilisation des salariés. Ceux-ci, en devenant acteur de leur formation, installent progressivement une véritable « culture de la prévention » au sein de l'entreprise.

Au delà du bénéfice professionnel que peut apporter la formation de prévention, les salariés peuvent également en retirer un bénéfice personnel (dans la vie de tous les jours, sur la route, à domicile, etc.).

Nos formations peuvent être reconnues dans le cadre de la formation professionnelle continue et de la formation pratique à la sécurité. Elles peuvent également être reconnues au titre de la formation initiale et être intégrées dans de nombreux dispositifs diplômants.

Ce que dit la réglementation

Ce que dit la loi :

- sur les SST
- sur les PRAP

Pour les formations SST :

Le code du travail incite fortement la présence de personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours dans l'entreprise. Dans certains cas, cette présence est obligatoire (Art. R. 4224-15 code du travail) :

- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux
- sur chaque chantier employant 20 personnes au moins, pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.



Pour les formations PRAP :

Dans un contexte préoccupant d'accidents du travail et de maladies professionnelles liées à l'activité physique, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art. L. 4121-1 code du travail).

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Les habilitations

Une reconnaissance des activités de formation



Présanse Pays-de-la-Loire dispose d'une habilitation d'organisme de formation qui reconnaît : l'existence et l'activité régulière des formations dispensées, ainsi que l'expérience de ses formateurs dans les thématiques enseignées ; le recours à des moyens matériels et pédagogiques adaptés ; la promotion et la communication des formations qu'il propose. Cette habilitation est délivrée par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).



Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation, des bilans de compétences, permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou des formations par apprentissage.

La marque « Qualiopi » est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

Une équipe qualifiée

Un savoir faire et une approche de terrain

Soucieuse d'être au plus proche des spécificités du terrain, notre équipe de formateurs est constituée de professionnels qualifiés ayant une compétence reconnue ainsi qu'une expérience de plusieurs années en santé et sécurité au travail. Tous sont habilités par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) et la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail).



Chacun d'entre eux travaille avec le médecin du travail de votre entreprise et exerce en parallèle le métier de technicien hygiène sécurité ou de chargé de prévention : ils interviennent dans les entreprises pour effectuer les premiers repérages des risques, participent aux projets de prévention et proposent des sensibilisations aux risques professionnels.

Les moyens pédagogiques

Des outils et des moyens
pédagogiques adaptés



Votre SPSTI dispose de salles de formation dédiées entièrement équipées. Ces salles ont la capacité d'accueillir jusqu'à 10 participants et bénéficient de moyens informatiques permettant l'utilisation de supports multimédias (ordinateur portable, vidéoprojecteur, etc.).

Pour les formations SST (sauveteur secouriste du travail), chaque salle dispose d'un plan d'intervention avec pictogrammes, de mannequins de réanimation, de défibrillateurs cardiaques et d'outils permettant les mises en situation.

Les conditions et le pré-requis

Des formations exclusivement
dédiées aux entreprises adhérentes
du SPSTI

Conditions

La seule condition requise pour accéder à notre dispositif de formation SST (sauveteur secouriste du travail) ou PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) est l'adhésion au SPSTI.

Pré-requis

Pour les formations SST et PRAP IBC maintien et actualisation des compétences (autrement dit, les formations MAC ou recyclage), les salariés doivent être titulaires du certificat de la formation initiale en cours de validité.

Pour la formation PRAP, c'est l'engagement de l'entreprise qui va être l'élément déterminant du succès de la formation. C'est pourquoi l'action d'information et de formation doit être menée à tous les niveaux de la hiérarchie pour assurer sa réussite.



Prévention des risques professionnels

Sensibilisez et formez vos salariés en ligne

11 modules en accès libre

Évaluation des risques professionnels



Risque bruit



Risques chimiques



Risque manutention



Risque TMS (postures et gestes)



Risque routier



Sous-traitance et sécurité



Risques psycho-sociaux



Viellissement au travail et emplois des séniors



Consommations et addictions



Sommeil et travail posté



Une plateforme interactive en libre accès

Cette plateforme est accessible gratuitement et sans inscription (coût compris dans la cotisation annuelle à votre service de santé au travail)

Un accès personnalisé aux quizz et attestations

L'outil permet de personnaliser votre e-learning afin d'obtenir une attestation de formation (délivrée en ligne à l'issue du module).

1. Se connecter sur la page <https://e-learning.afomëtra.org/login/index.php>
2. Choisissez votre service de santé au travail (GIST 44 ST NAZAIRE) et entrez vos coordonnées en vous munissant de votre code/numéro d'adhérent. Cliquez sur «envoyer» afin de recevoir par mail vos identifiants de connexion.
3. Si vous souhaitez inscrire les salariés de votre entreprise, répétez cette opération ou confiez leur le soin de s'inscrire sur le formulaire dédié. Ils réceptionneront eux-même leur accès sur leur boîte mail (1 inscription par stagiaire pour éditer l'attestation à son nom).
4. Une fois que vous avez vos identifiants de connexion, connectez-vous sur la page en choisissant « connexion » en haut à droite et effectuez le quiz après avoir suivi le module.



Les professionnels du GIST restent à votre écoute pour vous accompagner dans la santé, la sécurité de vos salariés et la prévention des risques professionnels. Contactez votre centre habituel par téléphone ou par mail.



Durée : 8 à 30 min. en fonction du module



Tarif : gratuit pour tous les adhérents du GIST et leurs salariés



Disponible en ligne sur : <http://www.gist44.fr>

Formation initiale Acteur SST (FI)

Pré-requis

Aucun

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du service de prévention et de santé au travail.

Objectifs de la formation

- Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.
- Il doit être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu

- Principaux indicateurs de santé au travail dans l'entreprise
- Cadre juridique d'intervention du SST
- Rôle du sauveteur secouriste du travail

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER

- Notion de base en prévention,
- Analyser une situation d'accident (mécanisme accidentel),
- Connaître l'alerte aux populations,
- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail, les personnes exposées,
- Supprimer ou faire supprimer les dangers dans la limite de son champ de compétence et dans le respect des procédures et de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

- Reconnaître selon un ordre déterminé les signes indiquant que la victime est menacée,
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

ÊTRE CAPABLE DE SECOURIR LORSQUE

- La victime saigne abondamment,
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime ne répond pas mais elle respire,
- La victime se plaint de sensations pénibles, et/ou présente des signes anormaux,
- La victime ne répond pas et ne respire pas,
- La victime se plaint de brûlures,
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,

Évaluation des compétences des SST

Bilan de la formation

Méthodes pédagogiques

- Formation alternant théorie et études de cas pratiques sous forme de mise en situation, cas concrets, simulation d'accidents avec du matériel pédagogique adapté.

Règlementation

Article R.4224-14, article R.4224-15 et article R.4224-16 du code du travail.



Évaluation - certification

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation selon les critères définis par l'INRS et transcrite dans une grille de certification individuelle. Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et qui auront satisfait à l'évaluation des compétences requises pourront être valablement reconnus au titre de SST. Ils se verront attribuer un certificat INRS « acteur SST » d'une validité de 24 mois.



Durée : 14h ou 2 jours



Tarif : 200 € HT par participant
1 080 € HT pour un groupe
(de 6 à 10 personnes)



Lieu : en salle de formation



Pour les dates de formation,
consulter le planning p. 8

Maintien et actualisation des compétences (MAC)

Pré-requis

Être titulaire du certificat SST de validité inférieure ou égale à 24 mois.

Public

Les salariés Sauveteur secouriste du travail des entreprises adhérentes du service prévention de santé au travail.

Objectifs de la formation

Maintenir le sauveteur secouriste du travail en capacité :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail pour porter secours à toute personne victime d'accident, conformément à l'éventuelle évolution des techniques et conduites à tenir,
- d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu

Retour d'expériences et difficultés rencontrées

Évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Révision des gestes techniques :

- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
- La victime se plaint de brûlures,
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas mais elle respire,
- La victime ne répond pas et ne respire pas.

Temps consacré à l'actualisation de la formation et aux modifications du programme.

Méthodes pédagogiques

- Formation alternant théorie et études de cas pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, sous forme de mise en situation, cas concrets, simulation d'accidents avec matériel pédagogique adapté.

Évaluation - certification

L'évaluation est réalisée selon les critères définis par l'INRS et transcrite dans une grille de certification individuelle.

Le stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'évaluation de ses compétences requises se verra attribuer un nouveau certificat d'une validité de 24 mois.



Règlementation

Article R.4224-14, article R.4224-15 et article R.4224-16 du code du travail.



Durée : 7h ou 1 journée



Tarif : 105 € HT par participant
620 € HT pour un groupe
(de 6 à 10 personnes)



Lieu : en salle de formation



Pour les dates de formation,
consulter le planning p. 8

Calendrier des formations SST 2023

mois	dates SST FI	dates SST MAC
janvier		6
		9
	12-13	11
	16-17	18
	26-27	23
février		2
		7
		9
		10
		27
mars	2-3	6
	13-14	21
	16-17	23
		31
avril		5
		6
	13-14	7
mai	4-5	3
	10-11	9
	22-23	16

Dates en noir = la formation SST est programmée sur le centre GIST de Saint Nazaire

Dates en rose = la formation SST est programmée sur le centre GIST de La Baule

Dates en vert = la formation SST est programmée sur le centre GIST de Pontchâteau

mois	dates SST FI	dates SST MAC
juin		1
	6-7	8
		9
	19-20	13
		23
juillet-août		29
		4 (juil.)
		29 (août)
septembre	4-5	8
		7
		14
	18-19	21
		28
octobre		3
		4
	5-6	9
	11-12	17
		18
novembre		8
	21-22	9
	23-24	14
	28-29	16
décembre		1
		4
		6
	7-8	8

Modalités SST initiale

 Durée : 14 h ou 2 jours

 Tarif : 200 € HT par participant
1 080 € HT pour un groupe
(de 6 à 10 personnes)

 Lieu : salles de formation du GIST



Modalités SST MAC

 Durée : 7 h ou 1 journée

 Tarif : 105 € HT par participant
620 € HT pour un groupe
(de 6 à 10 personnes)

 Lieu : salles de formation du GIST

Informations pratiques

Conditions générales

Toutes les conditions et dispositions de la formation sont précisées dans la convention réalisée en 2 exemplaires adressés à l'entreprise après réception du bulletin de pré-inscription dûment complété.

Inscription et convention

Toutes les entreprises adhérentes du SPSTI peuvent accéder aux formations proposées.
À réception de votre bulletin de pré-inscription mentionnant la formation choisie, nous vous adressons la convention de formation en 2 exemplaires, sur laquelle figurent le(s) nom(s) du(des) participant(s), l'intitulé de la formation, les dates et le lieu de celle-ci. Un exemplaire de cette convention est à nous retourner dûment signé.

Convocation

Environ 2 semaines avant la formation, une convocation individuelle est adressée à l'entreprise qui sera chargée de la remettre à chaque participant.

Déroulement du stage

Les modalités de déroulement du stage sont détaillées dans les programmes proposés. La formation sera validée après évaluation, puis il sera remis une attestation de suivi de formation aux candidats et un certificat pour ceux admis.

Conditions d'inscription

L'accès aux formations est strictement réservé aux entreprises adhérentes du SPSTI.

Le prix des formations comprend : le coût de l'inscription (dossier, suivi) et la participation à la formation.

Ce prix global ne comprend pas les frais de repas, les frais de déplacement ou tout autre frais qui reste à la charge de l'entreprise.

Le règlement du montant de la formation sera dû à réception de la facture (envoyée à l'issue du stage).

Le paiement pourra s'effectuer par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de la Fédération Présanse Pays de la Loire.

Annulation

En cas de désistement non signalé au moins 3 jours avant le début du stage (jours ouvrables), en cas d'absence d'un stagiaire non justifié par la force majeure et sans remplacement par une autre personne du même profil, la totalité du coût pédagogique sera facturé. Il en sera de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.



Devenir acteur PRAP IBC - Formation initiale (FI)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pré-requis

Pour les salariés : aucun.

Pour l'entreprise : engagement dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels.

Pour le dirigeant : il est vivement recommandé de suivre en amont la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs PRAP ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du SPSTI dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les objectifs de la formation reposent sur :

- La compréhension de l'intérêt de la prévention et la connaissance des risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain ainsi que l'identification des différentes atteintes à la santé encourues,
- La participation à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur,
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur (lombalgies, TMS, ...)
- Présentation des différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnement de travail (vibrations, bruit...), recherche des facteurs de risque par le salarié dans son entreprise et proposition de pistes d'amélioration
- L'analyse de l'activité de travail selon une approche méthodologique Inrs
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges

Méthodes pédagogiques

- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives,
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié,
- Travail d'intercession à réaliser pour identifier en entreprise les situations dangereuses à son poste de travail.



Durée : 14h ou 2 jours



Tarif : 1 120 € HT pour un groupe (de 4 à 10 personnes)



Lieu : en entreprise et/ou dans l'une des salles de formation



Pour les dates de formation, consulter votre SPSTI

Evaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Formation PRAP IBC MAC

Maintien et actualisation des compétences d'acteur PRAP (MAC)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

Pré-requis

Être titulaire du certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce d'une durée de validité inférieure ou égale à 24 mois. Celui-ci peut avoir été délivré à l'issue d'une formation initiale (FI) ou de maintien des compétences (MAC).

Public

Les salariés des entreprises adhérentes au SPSTI dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs de formation

Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise.

Contenu

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'entreprise
- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Les éléments déterminants de l'activité physique et mentale
- La présentation des analyses sur les postes de travail et des plans d'actions suite aux propositions d'améliorations
- Les principes de base de la sécurité physique et de l'économie d'efforts

Méthodes pédagogiques

- Applications concrètes et retours d'expérience
- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

Évaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Des formateurs certifiés

Pour former et certifier votre personnel à être acteur PRAP, cette formation est assurée par des formateurs PRAP certifiés. La formation de formateur PRAP est réalisée via un processus de qualification validé par l'Inrs. Cette formation vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.



Durée : 7h ou 1 jour



Tarif : 620 € HT pour un groupe (de 4 à 10 personnes)



Lieu : en entreprise et/ou dans l'une des salles de formation



Pour les dates de formation, consulter votre SPSTI



Coordonnées du GIST

Siège social : Le Transatlantique
28 rue des Chantiers - CS 50211
44614 Saint Nazaire cedex

Tél. 02 40 60 60 29
formation@gist44.fr

www.gist44.fr
<http://gist44.fr/les-formations-proposees.html>

présanse
PRÉVENTION **ET SANTÉ AU TRAVAIL**
PAYS DE LA LOIRE

 **gist**
groupe
interprofessionnel
de santé au travail